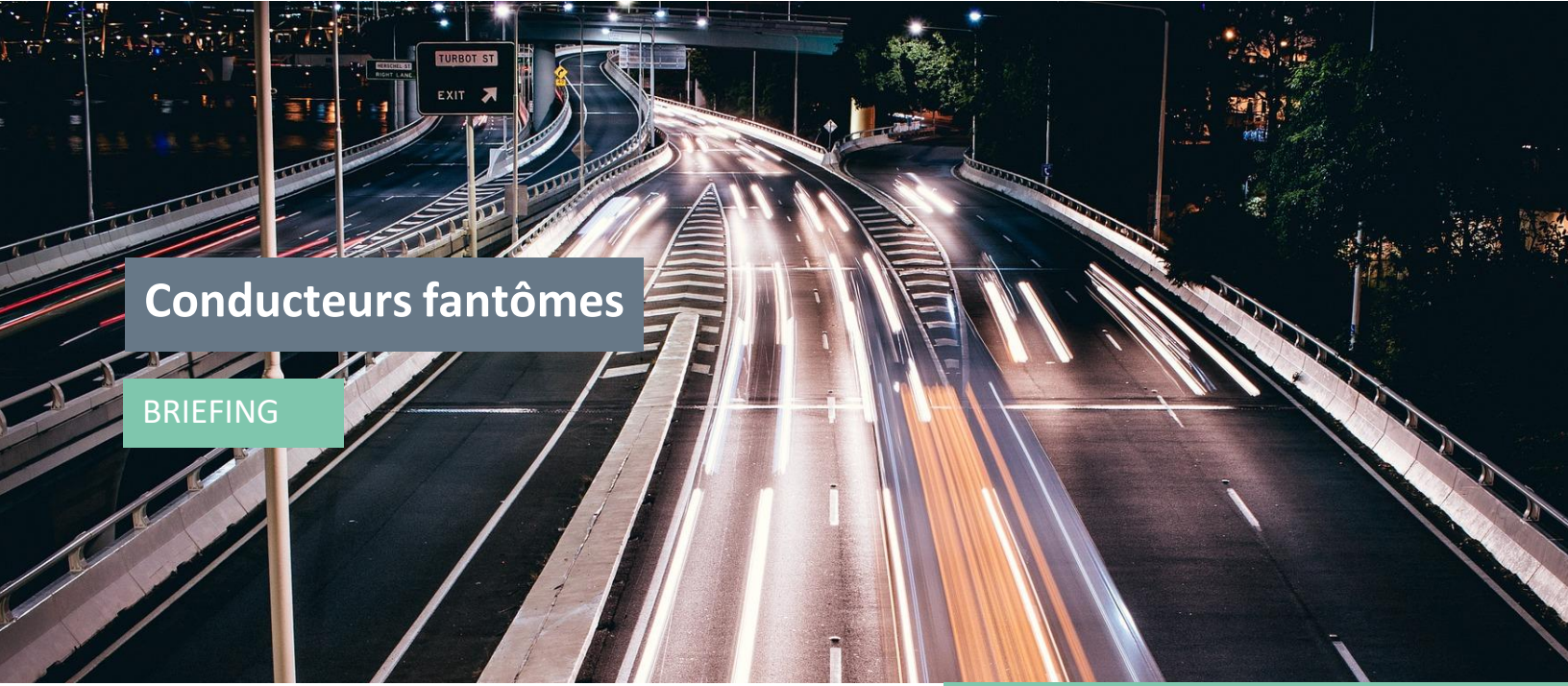




Conducteurs fantômes

BRIEFING

Dans ce document, nous entendons par "conducteur fantôme", un conducteur qui roule à contresens sur une autoroute.

La Police Fédérale recense entre 350 et 400 conducteurs fantômes chaque année sur nos autoroutes. Au cours des 10 dernières années, 110 accidents corporels impliquant un conducteur fantôme ont été répertoriés sur les autoroutes belges, soit une moyenne de 11 accidents par an. Ces accidents font, en moyenne, 19 blessés et tuent 3 personnes chaque année.

Les conducteurs fantômes se retrouvent à circuler à contresens pour différentes raisons: éviter les embouteillages, échapper à un contrôle de police, tentative de suicide, problème d'orientation, etc. Un grand nombre de conducteurs fantômes qui sont impliqués dans un accident sont sous influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.

Différentes mesures ont été développées et utilisées afin d'éviter la conduite à contresens sur l'autoroute. Outre les mesures classiques relatives à la formation et à la sensibilisation des conducteurs, nombre de mesures concernent les infrastructures routières et les systèmes de transport intelligents (STI).

SOMMAIRE

- Qu'est-ce qu'un conducteur fantôme?
- Que nous apprennent les données d'accidents?
- Quelles mesures de prévention peuvent être prises?
- Autres sources d'information

Faits marquants

- Rouler à contresens sur l'autoroute est considéré comme une infraction grave du quatrième degré.
- Au cours des dix dernières années, **110** accidents corporels impliquant un conducteur fantôme ont été enregistrés. Ces accidents ont fait **221** victimes dont **28** tués.
- Près de **3%** des accidents mortels enregistrés sur les autoroutes belges durant les 10 dernières années impliquaient un conducteur fantôme.
- Ce type d'accidents est mortel dans **23%** des cas contre 3% pour l'ensemble des accidents sur autoroute.
- On peut distinguer deux grandes catégories de conducteurs fantômes: ceux qui agissent délibérément et ceux qui conduisent involontairement dans la mauvaise direction.

Veuillez référer au présent document comme suit :

Institut Vias (2024) Briefing « Conducteurs fantômes ». Bruxelles, Belgique, Institut Vias, briefings.vias.be

Rédaction de ce document : Quentin Lequeux, quentin.lequeux@vias.be

Mise à jour : octobre 2024

Qu'est-ce qu'un conducteur fantôme?

Que sont les conducteurs fantômes?

Un conducteur fantôme est un conducteur qui roule à contresens sur l'autoroute. Le caractère brusque et irrationnel de cette « apparition » fait penser à une hallucination, ce qui pourrait expliquer l'utilisation du terme « conducteur fantôme ». Ce type de conducteur est également désigné comme tel en Flandre et aux Pays-Bas sous le terme de « spookrijder » ou dans les pays germanophones sous l'appellation « Geisterfahrer ». Dans d'autres pays, comme en France ou en Suisse romande, on parle simplement de conducteur « roulant à contresens ». Tandis que dans les pays anglo-saxons, l'expression « wrong way driver » est communément utilisée pour désigner ce type de conducteur.

Nous limitons la définition de la conduite à contresens sur les autoroutes car il s'agit de la définition la plus courante en Belgique et dans plusieurs autres pays.

Qui sont les conducteurs fantômes?

De nombreuses études dans la littérature internationale (1,2,3) indiquent qu'un nombre important de conducteurs fantômes impliqués dans un accident présentent au moins une des caractéristiques suivantes:

- Il s'agit d'hommes ;
- Ils conduisent sous influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.

Les données officielles des accidents de la circulation en Belgique montrent que 76% des conducteurs fantômes impliqués dans un accident corporel sont des hommes (voir Tableau 1). Les chiffres officiels montrent également que le pourcentage de conducteurs fantômes qui étaient sous l'influence d'alcool au moment de l'accident (41%) est particulièrement élevé comparativement à ce qui est observé chez l'ensemble des conducteurs impliqués dans un accident sur l'autoroute (7%). Enfin, notons également que l'on retrouve nettement plus de personnes âgées (ayant au moins 65 ans) parmi les conducteurs fantômes (23%) que parmi l'ensemble des conducteurs impliqués dans un accident sur l'autoroute (5%).

Tableau 1. Distribution des conducteurs fantômes et de l'ensemble des conducteurs impliqués dans un accident corporel sur les autoroutes belges, en fonction du sexe, de l'âge (65+) et de la conduite sous influence d'alcool (2014-2023).

	Conducteurs fantômes	Tous les conducteurs
	76%	74%
	23%	5%
	41%	7%

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

Comment peut-on se retrouver à contresens?

On peut distinguer deux grandes catégories de conducteurs fantômes: ceux qui agissent délibérément et les conducteurs roulant involontairement à contresens. Parmi les conducteurs fantômes agissant délibérément, on peut distinguer différentes motivations (3,4,5):

- ceux qui tentent d'éviter les embouteillages ;
- ceux qui tentent de manœuvrer après avoir emprunté une mauvaise entrée ou sortie d'autoroute ;
- ceux qui agissent par pur défi ou dans le cadre d'un pari ;
- ceux qui tentent d'échapper à un contrôle de police ;
- ceux qui tentent de se suicider.

Parmi les conducteurs fantômes involontaires, on peut également distinguer différentes situations (3,4,5):

- ceux qui se retrouvent à rouler à contresens à la suite d'une erreur d'attention ou d'une distraction ;
- ceux qui roulent en sens inverse à la suite de difficultés d'orientation ;
- ceux qui roulent sous l'influence d'alcool, de drogues et/ou de médicaments.

Certains facteurs liés à l'équipement des véhicules pouvant également jouer un rôle dans le manque d'attention ou de la distraction des conducteurs sont, par exemple, l'utilisation de technologies telles que les systèmes de navigation ou les téléphones portables. Par ailleurs, des facteurs environnementaux tels que la présence d'une mauvaise signalisation ou d'un marquage inexact à la suite de travaux ou une visibilité insuffisante due à de mauvaises conditions météorologiques peuvent aussi désorienter les conducteurs (3).

Que nous apprennent les données d'accidents?

Quelle est la fréquence des accidents corporels impliquant un conducteur fantôme?

Sur base des données d'accidents, nous savons que 110 accidents corporels impliquant un conducteur fantôme se sont produits durant ces 10 dernières années. On dénombre donc en moyenne 11 accidents de ce type chaque année. Ce nombre fluctue légèrement d'une année à l'autre mais il reste toutefois relativement stable au cours des années. Le Tableau 2 donne un aperçu de l'évolution du nombre d'accidents corporels impliquant un conducteur fantôme et du nombre de victimes (tués et blessés) dans ces accidents.

Nous pouvons remarquer que le nombre d'accidents impliquant un conducteur fantôme est particulièrement peu élevé au cours des années 2020 et 2021 qui ont été marquées par des restrictions de déplacement dues à la crise sanitaire. L'année 2023 est aussi caractérisée par des niveaux historiquement bas, tant pour ce qui concerne le nombre d'accidents que pour ce qui concerne le nombre de victimes.

Tableau 2. Évolution du nombre d'accidents corporels impliquant un conducteur fantôme sur autoroute et du nombre de victimes (tués et blessés) dans ces accidents (2014-2023).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents corporels	12	10	11	16	14	11	9	6	15	6
Victimes	26	24	20	26	29	23	19	12	32	10

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

Quelle est la gravité de ce type d'accidents?

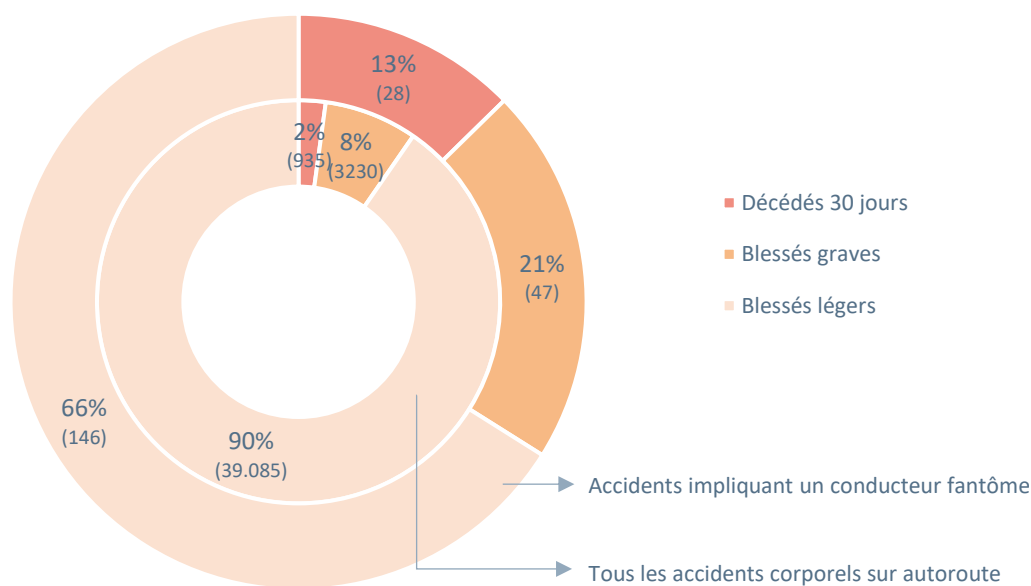
Ce type d'accidents reste heureusement relativement rare puisqu'il représente en moyenne 0,4% des accidents corporels survenus sur autoroute en Belgique. En revanche, le degré de gravité des accidents impliquant un conducteur fantôme est souvent très élevé. En effet, alors que 3% de tous les accidents sur autoroute sont mortels, les accidents impliquant un conducteur fantôme le sont dans près d'un cas sur quatre (23%). Ceci confère à ce type d'accidents un caractère à la fois exceptionnel et grave.

La gravité de ces accidents tient principalement à leur caractère inattendu et au fait qu'ils se produisent à des vitesses élevées. La violence des chocs auxquels sont soumis les véhicules est particulièrement importante. Elle ne laisse que peu de chances aux occupants des véhicules de s'en sortir indemnes, même en portant la ceinture de

sécurité et avec le déploiement de l'airbag. Il s'agit souvent de collisions frontales lesquelles sont plus souvent fatales que les autres types de collisions. Ainsi, 70% des collisions impliquant un conducteur fantôme sont des collisions frontales entre deux véhicules. En outre, sur l'autoroute, à cause des vitesses plus élevées, le risque de décès est généralement beaucoup plus élevé lors d'une collision frontale que dans un accident plus « classique ». Notons aussi que 8% des collisions impliquant un conducteur fantôme sont des collisions par le côté (c'est-à-dire que l'avant ou l'arrière d'un des véhicules percute le flanc de l'autre véhicule).

Les accidents corporels impliquant un conducteur fantôme font proportionnellement beaucoup plus de victimes mortelles et gravement blessées que les accidents « classiques ». Ainsi, au cours des 10 dernières années, les accidents corporels impliquant un conducteur fantôme ont fait 221 victimes parmi lesquelles 28 tués (13% des victimes), 47 blessés graves (21%), et 146 blessés légers (66%). À titre de comparaison, sur la même période, l'ensemble des accidents corporels sur autoroute ont fait 2% de tués (935), 7% de blessés graves et 90% blessés légers (voir Figure 1). Autrement dit, dans les accidents avec conducteur fantôme, le pourcentage de personnes gravement blessées et le pourcentage de personnes qui décèdent sont respectivement 3 fois et près de 7 fois plus élevés que pour l'ensemble des accidents corporels sur autoroute.

Figure 1. Répartition des victimes d'accidents corporels impliquant un conducteur fantôme (cercle extérieur) et de l'ensemble des victimes d'accidents sur autoroute (cercle intérieur), selon le niveau de gravité (2014-2023).



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

Quels types de véhicules sont impliqués?

À quelques rares exceptions, seuls les véhicules motorisés sont impliqués dans une collision avec un conducteur fantôme. Les automobilistes sont le plus souvent impliqués. Il s'agit en effet du type d'usager le plus présent sur

l'autoroute. Dans 67% des cas, il s'agit d'un automobiliste qui entre en collision avec un autre automobiliste (voir Figure 2). Les conducteurs de camionnette et de camion sont également souvent impliqués: ceux-ci entrent en collision avec un conducteur fantôme dans respectivement 9% et 10% des cas. Les deux-roues motorisés sont, en revanche, beaucoup moins souvent impliqués (1%).

Les conducteurs fantômes eux-mêmes sont le plus souvent des automobilistes (85%). Comme le montre la Figure 2, il s'agit plus rarement de conducteurs de camionnette (10%) ou de camion (2%), de motocyclistes (1%) ou de cyclomotoristes (2%).

Figure 2. Répartition des collisions impliquant un conducteur fantôme et un autre conducteur sur l'autoroute, en fonction du type de véhicules impliqués (2014-2023).

		OPPOSANTS					
							TOTAL
CONDUCTEURS FANTÔMES		0%	0%	2%	0%	0%	2%
		0%	0%	0%	0%	1%	1%
		0%	1%	67%	8%	8%	85%
		0%	0%	8%	1%	1%	10%
		0%	0%	2%	0%	0%	2%
TOTAL		0%	1%	80%	9%	10%	100%

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

Qui sont les victimes?

Les personnes qui décèdent dans ce type d'accidents sont, dans huit cas sur dix, le conducteur fantôme lui-même. Il est important de rappeler qu'il s'agit, dans certains cas, de conducteurs qui tentent de se suicider. En revanche, les personnes gravement blessées sont, pour deux tiers d'entre elles, les occupants des véhicules qui entrent en collision avec le conducteur fantôme. Cela concerne donc aussi bien les conducteurs des véhicules que les passagers.

Face aux conducteurs fantômes, la plupart des victimes sont des occupants de voiture (près de 81%). Cela s'explique logiquement par le fait que les véhicules qui entrent en collision avec un conducteur fantôme sont pour la plupart

des voitures (cf. Figure 2). De la même manière, les occupants de camionnette (7%) puis les occupants de camion (5%) représentent proportionnellement un quota plus petit - mais cependant pas négligeable - des victimes qui ont été confrontées à un véhicule circulant à contresens.

Quel est le risque d'être impliqué dans ce type d'accidents?

Le Tableau 3 indique le risque pour un conducteur de véhicule motorisé d'être impliqué dans un accident avec un conducteur fantôme comparativement au risque général d'être impliqué dans un accident sur autoroute. Le risque d'accident est défini comme le nombre d'accidents corporels par milliard de véhicules-kilomètres parcourus.

Tableau 3. Risque d'être impliqué dans un accident corporel sur l'autoroute (nombre d'accidents corporels par milliard de véhicules-kilomètres parcourus) (2010-2017).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 ¹
Avec conducteur fantôme	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Tous les types d'accidents	104	98	94	88	83	84	80	79

Sources : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) ; SPF Mobilité et Transports. Infographie : institut Vias.

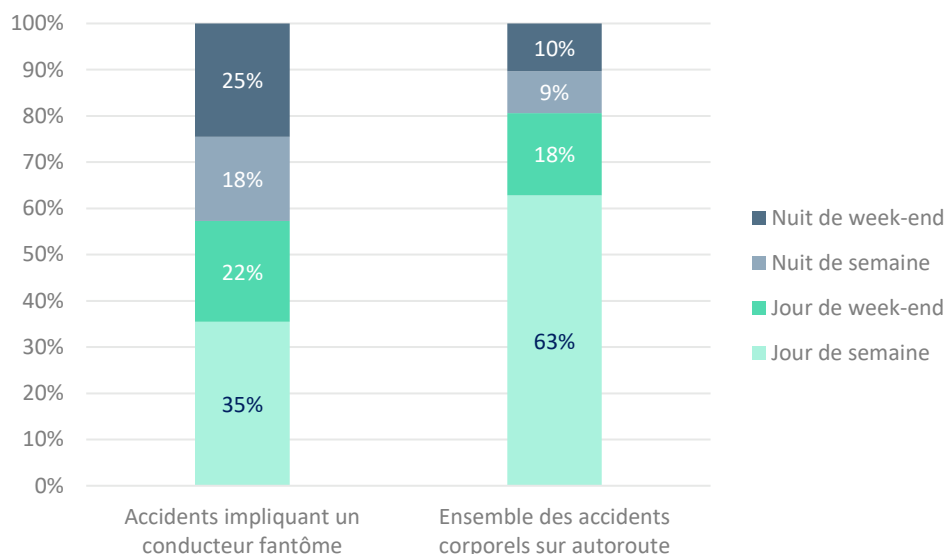
En 2017, ce risque était respectivement de 0,4 pour les accidents corporels impliquant un conducteur fantôme et de 79 pour l'ensemble des accidents corporels sur autoroute. Le risque de subir une collision avec un conducteur fantôme reste donc extrêmement faible et est assez stable au fil des ans. Ce risque est près de 200 fois moins élevé que le risque d'être impliqué dans un autre type d'accident sur l'autoroute. Cependant les accidents avec un conducteur fantôme sont en moyenne 8 fois plus graves que la moyenne des accidents sur autoroute et ils sont mortels dans plus de 20% des cas.

À quel moment les accidents ont-ils lieu?

La Figure 3 montre que les accidents corporels impliquant un conducteur fantôme surviennent moins souvent durant la nuit. En revanche, cette proportion est beaucoup plus élevée (43%) par rapport à l'ensemble des accidents corporels sur l'autoroute (19%). Autrement dit, la probabilité de rencontrer un conducteur fantôme sur l'autoroute est donc plus élevée durant la nuit que durant le jour. Par ailleurs, près de la moitié des accidents impliquant un conducteur fantôme se produisent le week-end (46%), ce qui est aussi plus que ce que l'on observe dans l'ensemble des accidents sur autoroute. Au total, 25% des accidents avec un conducteur fantôme surviennent durant les nuits de week-end, soit bien plus souvent que l'ensemble des accidents corporels enregistrés sur autoroute (10%).

¹ Le nombre de véhicules-kilomètres parcourus sur autoroute est connu jusqu'en 2017.

Figure 3. Répartition des accidents corporels impliquant un conducteur fantôme et de tous les accidents corporels sur autoroute, en fonction du jour de la semaine et du moment de la journée (2014-2023).



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

Le fait qu'une part importante des accidents impliquant un conducteur fantôme surviennent durant la nuit peut, en partie, s'expliquer par le fait que la conduite sous influence d'alcool est davantage susceptible de se produire le soir et la nuit. Par ailleurs, durant la journée et surtout durant les heures de pointe, les conducteurs sont généralement plus familiers avec le réseau routier qu'ils empruntent habituellement (2), ce qui limite la probabilité d'emprunter une mauvaise voie d'accès, par exemple une sortie d'autoroute plutôt que la rampe d'accès réglementaire. Par ailleurs, les panneaux de signalisation sont aussi plus visibles le jour.

Où les accidents ont-ils lieu?

La plupart des accidents impliquant un conducteur fantôme se produisent en Flandre. Sur les 110 accidents de ce type qui ont été répertoriés durant les 10 dernières années, 61 accidents se sont produits en région flamande, 46 en région wallonne et 3 en région de Bruxelles-Capitale. Notons que bien que la longueur du réseau autoroutier soit répartie de manière égale en Flandre (50%) et Wallonie (49%), le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules motorisés est, quant à lui, plus élevé en Flandre (62%) qu'en Wallonie (37%). La répartition géographique des accidents avec un conducteur fantôme doit donc être relativisée en tenant compte de la distribution du nombre de kilomètres parcourus entre les régions.

Il est également intéressant de constater qu'un accident de ce type sur quatre (24%) a été enregistré sur les rings des grandes villes entre 2014 et 2023. Bien que la différence ne soit pas importante, ce pourcentage est légèrement plus élevé que celui sur l'ensemble des accidents survenus sur un ring durant la même période (21%). Le Tableau 4 indique le nombre d'accidents corporels impliquant un conducteur fantôme survenus sur les rings des grandes villes.

Tableau 4. Nombres et pourcentages des accidents corporels avec conducteur fantôme survenus sur autoroute et en périphérie des grandes villes (2014-2023).

	Accidents corporels impliquant un conducteur fantôme			Ensemble des accidents corporels sur autoroute
	Nombre	Part dans le total	Moyenne sur 10 km d'autoroute	Pourcentage
R0 - Ring de Bruxelles	6	5%	1	10%
R8 - Ring de Courtrai	5	5%	3	1%
R3 - Ring de Charleroi	6	5%	2	1%
R1 - Ring d'Anvers	2	2%	1	6%
R5 - Ring de Mons	2	2%	1	0,5%
R4 - Ring de Gand	5	5%	1	2%
Rings (total)	26	24%	1,4	21%
Autoroutes (hors ring)	84	76%	0,4	79%
Ensemble du réseau autoroutier	110	100%	0,6	100%

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

Les rings concernés sont principalement le grand ring de Bruxelles (R0), le ring de Courtrai (R8), le ring de Charleroi (R3) et celui de Gand (R4), sur lesquels sont survenus 5% des accidents avec un conducteur fantôme. Cela porte le total à 20 % des accidents de ce type au cours des dix dernières années. Sur le ring de Bruxelles, le pourcentage de tous les accidents corporels qui se sont produits sur le ring au cours de la même période (10 %) diffère nettement de celui des autres autoroutes. On compte ici en moyenne trois accidents impliquant un conducteur fantôme pour dix kilomètres d'autoroute. C'est plus que la moyenne enregistrée en périphérie des autres villes. Le nombre d'accidents impliquant un conducteur fantôme reste néanmoins largement insuffisant pour tirer de quelconques conclusions, par exemple, quant à la qualité de la signalisation ou de l'infrastructure autoroutière à ces endroits. En outre, l'infrastructure ne représente qu'un aspect expliquant la conduite à contresens.

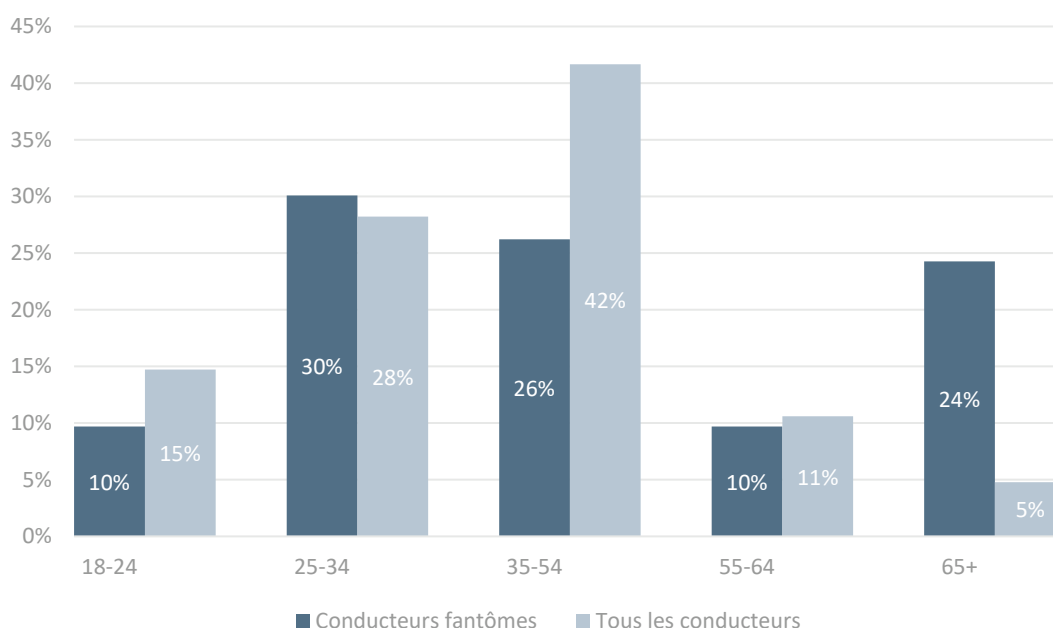
Par ailleurs, nous pouvons constater que le nombre d'accidents corporels rapporté à la longueur du réseau autoroutier est en moyenne plus élevé sur les rings des grandes villes que sur les autoroutes de campagne, et ce, qu'il s'agisse des accidents avec conducteur fantôme (1,4 contre 0,4 pour 10 km d'autoroute) ou de l'ensemble des accidents corporels. La densité du trafic sur les rings est donc beaucoup plus importante. En outre, plusieurs études montrent que la sortie d'autoroute est généralement l'endroit où les conducteurs s'engagent à contresens sur l'autoroute (6). Les sorties sont plus courantes sur les rings des grandes villes que sur les autoroutes rurales. D'autre part, on constate aussi qu'une partie non-négligeable de conducteurs roulent à contresens non pas à partir d'une sortie d'autoroute, mais parce qu'ils ont opéré un demi-tour ou parce qu'ils ont traversé la berme centrale de l'autoroute (7).

Quelles sont les caractéristiques des conducteurs fantômes accidentés?

Comme mentionné précédemment, la littérature scientifique montre que les conducteurs circulant à contresens sur l'autoroute sont surtout des hommes et/ou des personnes conduisant sous l'influence d'alcool, de drogues et/ou de

médicaments. Ces résultats se retrouvent également au niveau des statistiques d'accidents en Belgique (cf. Tableau 1). Dans la Figure 4, les données belges apportent un éclaircissement plus précis sur la répartition des conducteurs fantômes impliqués dans un accident corporel en fonction des catégories d'âge.

Figure 4. Répartition des conducteurs fantômes et de l'ensemble des conducteurs impliqués dans un accident corporel sur autoroute, en fonction de l'âge (2014-2023).



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium). Infographie : institut Vias.

On peut y voir que les conducteurs fantômes âgés d'au moins 65 ans sont surreprésentés (24%) par rapport à l'ensemble des conducteurs seniors impliqués dans un accident sur l'autoroute (5%). Par ailleurs, 34% des conducteurs fantômes qui sont impliqués dans un accident ont au moins 55 ans, c'est deux fois plus que l'ensemble des conducteurs accidentés (15%). La surreprésentation des conducteurs âgés parmi les conducteurs fantômes pourrait s'expliquer notamment par le fait que, comparativement aux autres tranches d'âges, ils présentent plus fréquemment des troubles de la conduite. Ainsi, ils sont souvent moins performants dans les compétences telles que la vision nocturne, le raisonnement, le jugement et les fonctions cognitives (8). Il arrive qu'en raison de techniques de signalisation et/ou de marquage imprécis ou invisibles, les conducteurs opèrent alors un demi-tour et commencent à conduire dans la mauvaise direction (9).

Ces différences en fonction de l'âge s'observent chez les hommes et les femmes. Toutefois, il apparaît que les hommes âgés de 25 à 34 ans conduisant à contresens au moment de l'accident sont surreprésentés par rapport à la totalité des conducteurs accidentés sur l'autoroute (31% contre 27%) alors que les femmes de la même catégorie d'âge y sont sous-représentées (28% contre 33%). Le fait que les femmes adoptent un comportement à moindre risque que les hommes, surtout en matière d'alcool au volant, pourrait en partie expliquer la sous-représentation des conductrices fantômes accidentées (on dénombre au total 24% de conductrices fantômes accidentées contre 26% de l'ensemble des conductrices accidentées sur l'autoroute).

Quelles mesures de prévention peuvent être prises ?

L'infrastructure routière

La signalisation routière fait partie des mesures communément utilisées, par exemple, pour avertir les usagers de la route d'un sens interdit à tout véhicule à l'endroit des sorties d'autoroute. Les exemples les plus connus sont le panneau de signalisation C1 et le panneau routier avec une main et un « stop » (à droite sur la Figure 5). Ce type de signalisation, utilisé en Belgique et dans de nombreux autres pays, se retrouve parfois sous des formes légèrement différentes dans certains pays. On retrouve, par exemple, le signal C1 sur fond jaune.

Figure 5. Panneaux de signalisation routière implantés au niveau des sorties d'autoroute en Belgique.



Signal C1



Panneau routier réfléchissant avec une main et un « stop »

On distingue également d'autres types de panneaux (parfois accompagnés de signaux lumineux) ou d'autres moyens utilisés pour signaler l'interdiction d'accès aux sorties d'autoroute tels que les marquages au sol représentant une flèche ou le mot « stop ».

Parmi les autres mesures liées à l'infrastructure routière, il y a la conception et la géométrie de la route. On retrouve en Belgique et ailleurs une variété de conceptions d'échangeurs autoroutiers. Or toutes les conceptions ne sont pas égales en termes de clarté de navigation pour l'automobiliste, en particulier pour les conducteurs aux facultés affaiblies, désorientés ou confus (10). Dans certains cas, les bretelles d'entrée et de sortie d'autoroute sont adjacentes et parallèles l'une à l'autre. Ces dernières rencontrent généralement un carrefour à un angle proche de 90 degrés, ce qui peut représenter pour un conducteur désorienté, distrait ou confus, une entrée possible à contresens sur la bretelle de sortie. La plupart des solutions d'ingénierie qui peuvent être apportées à ce problème impliquent des signaux positifs invitant les conducteurs à emprunter la bretelle d'entrée vers l'autoroute et des signaux négatifs qui, au contraire, dissuadent les conducteurs d'emprunter la bretelle de sortie.

Une autre mesure très particulière consiste en une route dite « d'erreur » dans laquelle les conducteurs potentiels circulant dans le mauvais sens sont guidés vers la bonne voie via une connexion supplémentaire entre la sortie d'autoroute et la rampe d'accès normale (11). Ce type de conception routière existe, par exemple, aux Pays-Bas. Même si le risque zéro n'existe pas, les échangeurs autoroutiers qui obligent les conducteurs à un virage à droite avec un angle obtus (supérieur à 90 degrés) pour accéder à une bretelle de sortie d'autoroute sont normalement considérés comme à faible risque (12) en comparaison avec les échangeurs dont la sortie d'autoroute est reliée à un carrefour en croix ou en T.

Notons toutefois que seule la moitié des conducteurs fantômes roulent à contresens à partir d'une sortie d'autoroute. Les autres font demi-tour (ou traversent la berme centrale) alors qu'ils se trouvent déjà sur l'autoroute (6). Ces situations sortent évidemment du champ d'application des moyens de sécurisation des bretelles d'accès.

Les systèmes de transport intelligents

Les alertes radiophoniques font partie des technologies développées pour prévenir les conducteurs de la présence d'un véhicule roulant à contresens. En Belgique et dans d'autres pays, le principe fonctionne généralement via les centres de surveillance du trafic routier qui constatent ou sont prévenus de la présence d'un conducteur fantôme. Ils envoient alors un message aux services publics compétents qui sont chargés de diffuser l'alerte via les antennes radio. Le message d'alerte est alors diffusé sur les ondes radio ou affiché sur les ordinateurs de bord des véhicules.

Depuis quelques années, il est aussi possible pour les conducteurs de recevoir des alertes visuelles et/ou sonores diffusées par certaines applications de calcul d'itinéraire et de prévision de trafic via les smartphones fixés au tableau de bord. Ces applications utilisent notamment les données de géolocalisation des smartphones ou les alertes émises par les communautés d'utilisateurs. Certains systèmes de transport intelligents (STI) sont capables de détecter les véhicules à contresens en tenant compte de l'approche d'une bretelle de sortie d'autoroute et le déplacement en temps réel du véhicule dans une direction donnée. Lorsqu'un conducteur fantôme est détecté, le système d'avertissement opère via l'application pour smartphone et peut aussi être intégré à d'autres applications préexistantes.

Une autre technique, pouvant également être mise en œuvre, consiste à placer des détecteurs électroniques le long des bretelles de sortie d'autoroute. Cette technique utilise des procédés et des systèmes capables de détecter si un véhicule à moteur se déplace dans une direction de déplacement désignée sur une route. Des signaux multiples dans le système garantissent l'absence d'une fausse indication de circulation à contresens. Une alerte est fournie au conducteur du véhicule à moteur et aux autres conducteurs du véhicule à proximité de la détection (13). L'alerte envoyée au conducteur circulant à contresens peut être diffusée via un panneau à message variable implanté le long de la route ou par l'intermédiaire de gyrophares afin de capter l'attention du conducteur (14).

Ce type de technologie existe déjà en Belgique. Le Plan Lumières 4.0 prévoit, par exemple, le déploiement de capteurs de présence capables de détecter les conducteurs qui roulent à contresens sur les bretelles de sortie d'autoroutes. L'éclairage de la bretelle se met alors à clignoter afin d'avertir du danger le conducteur fantôme ainsi que les conducteurs venant à sa rencontre. À terme, 300 bretelles d'autoroutes wallonnes devraient en être équipées (15).

Signalisation et messages d'alerte

- Une signalisation suffisamment claire aux entrées et aux sorties d'autoroute est indispensable afin d'éviter toute confusion possible chez le conducteur.
- Les panneaux à messages variables (PMV) situés sur les portiques surplombant les autoroutes devraient toujours être en mesure d'avertir rapidement et avec précision les usagers de la route de la présence d'un conducteur fantôme sur l'autoroute.

Comment réagir face à un conducteur fantôme ?

- Ralentissez tout en serrant votre droite quitte à rouler sur la bande d'arrêt d'urgence. Les études montrent en effet que les conducteurs fantômes ont une forte propension à rouler à droite (donc, sur la bande de gauche pour vous).
- Faites éventuellement des appels de phares lorsque vous croisez le conducteur fantôme et seulement à ce moment pour ne pas le faire paniquer.
- Prévenez le plus vite possible les services de police.

Comment réagir si on se trouve à contresens sur l'autoroute ?

- Ralentissez et allumez vos feux de croisement et vos feux de détresse. En aucun cas, vous ne devez accélérer pour tenter de gagner au plus vite la prochaine bretelle d'accès.
- Si aucun véhicule n'arrive en face, dirigez-vous vers la bande d'arrêt d'urgence et arrêtez-vous. Dans le cas contraire, serrez le plus possible votre droite pour que le véhicule en question puisse faire une manœuvre d'évitement (par sa droite).
- Prévenez immédiatement les services de police. Ils vous aideront à vous remettre dans le sens de la marche.



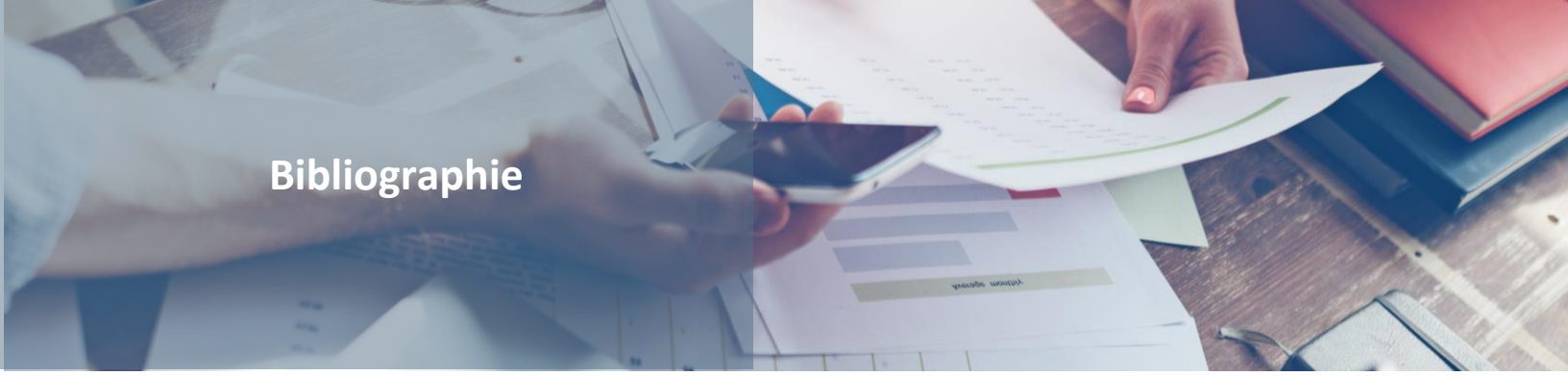
Autres sources d'information

Études de l'impact de la géométrie de la route, de la signalisation et de l'infrastructure routière sur la réduction du risque de circulation à contresens sur l'autoroute.

- Baisyet, R. & Stevens, A. (2015). Combating Wrong Way Drivers on Divided Carriageways. IPENZ Transportation Group Conference, Rydges Hotel, Christchurch: 22 - 24 March 2015.
- Boot, W.R., Charness, N., Mitchum, A., Roque, N., Stothart, C., & Barajas, K. (2015). Driving Simulator Studies of the Effectiveness of Countermeasures to Prevent Wrong-Way Crashes. FDOT Research Project BDV-30-977-10, Final Report.

Informations sur les systèmes de transport intelligents (STI) et sur les systèmes d'alerte.

- National Transportation Safety Board (2012). Wrong-Way Driving. Highway Special Investigation Report NTSB/SIR-12/01. Washington, DC.
- Xing, J (2016). Evaluation of Roadside Wrong-Way Warning Systems with Different Types of Sensors. Journal of Traffic and Transportation Engineering 4 (2016) 155-166. doi: 10.17265/2328-2142/2016.03.004



Bibliographie

1. Zhou, H., Zhao, J., Fries, R., Mostafa Reisi, G., Wang, L., Vaughn, B., Bahaaldin, K. & Ayyalasomayajula, B. (2012). *Investigation of Contributing Factors Regarding Wrong-Way Driving on Freeways*. Research Report FHWA-ICT-12-010, Illinois Center for Transportation Series No. 12-010.
2. CTRE (2018). *Investigation of Wrong-Way Driving*. Center for Transportation Research and Education, Iowa State University, Final Report, December 2018.
3. ASECAP (2017). *Ghost drivers: a direct experience of toll road operators*. released during the 10th ASECAP Road Safety Conference that took place on 21 March 2017 in Brussels, Belgium.
4. Vias institute (2018). *Hausse du nombre d'accidents avec un conducteur fantôme en 2017*. Communiqué de presse du 17 juillet 2018.
5. ICT (2012). *Investigation of Contributing Factors Regarding Wrong-Way Driving on Freeways*. Illinois Center for Transportation, October 2012.
6. Jalayer, M., Zhou, H. & Zhang, B. (2016). *Evaluation of navigation performances of GPS devices near interchange area pertaining to wrong-way driving*. Journal of Traffic and Transportation Engineering (English Edition).
7. Boot, W.R., Charness, N., Mitchum, A., Roque, N., Stothart, C., & Barajas, K. (2015). *Driving Simulator Studies of the Effectiveness of Countermeasures to Prevent Wrong-Way Crashes*. FDOT Research Project, Final Report.
8. Ozkul, S., & Lin, P.S. (2017). *Evaluation of red RRFB Implementation at Freeway Off-Ramps and Its Effectiveness on Alleviating Wrong-Way Driving*. Transportation Research Procedia (2017) 22 570-579.
9. Topolšek, D. & Lipičnik, M. (2009). *System Dynamic Model of Measures for Reducing the Number of Road Accidents Due to Wrong-Way movement on motorways*. Promet - Traffic&Transportation, Vol. 21, 2009, No. 2, 85-91.
10. Morena, D. A. & Leix, T.J. (2012). *Public Roads - Where These Drivers Went Wrong*. Vol. 75 No. 6, May/June 2012.
11. Machielsen, M. M. C. J., & Taale, H. (2018). *Spookrijden: nieuwe technologie als maatregel*. In Proceedings Nationaal verkeerskundecongres 2018.
12. Baisyet, R. & Stevens, A. (2015). *Combating Wrong Way Drivers on Divided Carriageways*. IPENZ Transportation Group Conference, Rydges Hotel, Christchurch: 22 - 24 March 2015.
13. Finley, M.D., Venglar, S.P., Florence, D., Charara, H., Brydia, R.E. & Brewer, M. A. (2024). *Evaluation of Wrong-Way Driving Detection Technologies*. Texas A&M Transportation Institute.

14. Xing, J (2016). *Evaluation of Roadside Wrong-Way Warning Systems with Different Types of Sensors*. Journal of Traffic and Transportation Engineering 4 (2016) 155-166. doi: 10.17265/2328-2142/2016.03.004
15. Wallonie.be (2023). *Le plan Lumières 4.0 s'engage en faveur de la biodiversité*. Article publié en novembre 2021 et mis à jour en juin 2023. Consulté le 9 décembre 2024 sur <https://www.wallonie.be/fr/actualites/le-plan-lumieres-40-sengage-en-faveur-de-la-biodiversite>